

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL
15 MAI 2024**

MERCREDI, le quinzième jour du mois de mai deux mille vingt-quatre (15 mai 2024), une séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue aux bureaux de celui-ci (630, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes), à compter de DIX-SEPT HEURES (17 h), à laquelle sont présents :

Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain ;
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel ;
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan ;
Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan ;
Monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes ;
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas ;
Madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade ;
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain ;

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Guy Veillette, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Narcisse.

ÉTAIT ABSENT

Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2024-05-111

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture d'un texte de réflexion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption de procès-verbaux :
 - a. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024 ;
4. Gestion du personnel :
 - a. Création du poste de directeur-ice du service des transports ;
 - b. Embauche d'un directeur du service des transports ;
 - c. Abolition du poste de chef d'équipe – service des transports ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- d. Création du poste de chauffeur et mécanicien ;
 - e. Embauche d'un chauffeur et mécanicien ;
 - f. Embauche d'une employée contractuelle en comptabilité ;
 - g. Démission de madame Émilie Gendron, agente de développement agroalimentaire ;
5. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
- a. Liste des chèques et autres sommes déboursées ;
 - b. Adoption du rapport financier 2023 de la MRC des Chenaux ;
 - c. Nomination d'un vérificateur externe ;
 - d. Adoption du plan de transport et de la tarification 2024 pour le volet transport adapté ;
 - e. Adoption de l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028 ;
 - f. Souscription d'actions dans le capital-actions du commandité (projet communautaire de production d'énergie hydroélectrique) ;
 - g. Convention de société en commandite et souscription de parts (projet communautaire de production d'énergie hydroélectrique) ;
 - h. Convention entre actionnaires (projet communautaire de production d'énergie hydroélectrique) ;
 - i. Assujettissement du territoire de la municipalité de Champlain à la compétence 4 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie ;
6. Aménagement et développement du territoire :
- a. Conformité de règlement(s) municipal(aux) :
 - i. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – demande de PPCMOI afin de permettre l'aménagement d'un troisième logement et autoriser à ce que la superficie totale des fenêtres puisse totaliser un minimum de 5 % de la superficie de plancher du logement au 881, 1^{re} rue, lot 4 174 472 ;
 - ii. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – demande de PPCMOI afin d'autoriser un chenil au 305, rang Petit Sainte-Marie, lot 4 175 277, et ce, à 34 mètres de la résidence la plus proche ;
 - b. Réglementation des territoires contigus (documents disponibles sur demande) :
 - i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Raymond et d'y ajuster les limites des affectations résidentielles rurale et récréative ;
 - ii. MRC de Portneuf – déclaration d'intention en vue d'entreprendre un processus de révision du schéma d'aménagement et de développement au cours des prochains mois ;
7. Rapports :
- a. Rapport du directeur général ;
 - b. Représentant(s) d'Énercycle (RGMRM) ;
 - c. Comité culturel ;
 - d. Comité de développement du territoire ;
 - e. Comité des ressources humaines ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

- f. Comité de sécurité incendie ;
- g. Comité sur la sécurité publique ;
- h. Communauté entrepreneuriale des Chenaux ;
- i. Comité touristique ;
- j. Comité sur le service des transports ;
- 8. Fonds régions et ruralité :
 - a. Enveloppes dédiées :
 - i. Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade – Illumination des arbres du parc du Pont ;
 - ii. Municipalité de Champlain – Achat de matériel et équipements sportifs et mobilier de parc ;
 - b. Demandes régionales ;
 - c. Adoption des priorités d'intervention du Fonds régions et ruralité 2024-2025 ;
 - d. Adoption de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024 ;
 - e. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – adoption des priorités régionales ;
- 9. Développement économique :
 - a. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Matelas Avanti inc. ;
 - b. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Métal Dupont inc. ;
 - c. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – Savonnerie Âmes Sœurs ;
 - d. Demande d'aide financière Fonds local d'investissement – Savonnerie Âmes Sœurs ;
 - e. Demande d'aide financière Fonds local de solidarité – Savonnerie Âmes Sœurs ;
 - f. Demande d'aide financière Fonds de diversification économique – La Tribu – Café Gourmet ;
- 10. Appuis demandés ;
- 11. Correspondance déposée :
 - a. Ministre des Affaires municipales – souhait de collaborer avec les municipalités afin de répondre aux enjeux vécus par celles-ci ;
 - b. Producteurs de grains du Québec – entretien des cours d'eau ;
 - c. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – réception du projet de règlement numéro 2024-147 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé ;
- 12. Pour votre information ;
- 13. Autre(s) sujet(s) ;
- 14. Période de questions ;
- 15. Clôture de la séance.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

2024-05-112

3a. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2024

Il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu à l'unanimité d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce Conseil tenue le 17 avril 2024.

Adoptée.

4. GESTION DU PERSONNEL

2024-05-113

4a. CRÉATION DU POSTE DE DIRECTEUR-ICE DU SERVICE DES TRANSPORTS

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au Conseil une structure et une dotation actualisées de la réalité du service des transports, qui inclue à la fois le transport des personnes et l'hygiène du milieu ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et l'organigramme présenté ;

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de directeur-ice du service des transports pour répondre au besoin du service des transports ;

Considérant la politique des conditions de travail qui intervient entre la MRC des Chenaux et son personnel-cadre ;

Considérant que le poste de directeur-ice du service des transports sera assujéti aux conditions d'emploi reliées à la classe salariale numéro 16, tel que statué par le comité de maintien de l'équité salariale lors d'une rencontre tenue le 25 avril 2024 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de directeur-ice du service des transports.

Adoptée.

2024-05-114

4b. EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR DU SERVICE DES TRANSPORTS

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2024-05-113, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un directeur-ice du service des transports ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant que, pour donner suite à un processus de sélection, les membres du comité de ressources humaines recommandent l'embauche de monsieur Mathieu Doucet ;

Considérant que monsieur Mathieu Doucet possède les exigences requises pour le poste ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Mathieu Doucet au poste de directeur du service des transports à compter du 20 mai 2024, aux conditions prévues à la politique des conditions de travail du personnel-cadre de la MRC des Chenaux et que son salaire soit établi à l'échelon 5 du poste.

Adoptée.

2024-05-115

4c. ABOLITION DU POSTE DE CHEF D'ÉQUIPE – SERVICE DES TRANSPORTS

Considérant que par la résolution numéro 2023-04-099, la MRC des Chenaux a procédé à la création du poste de chef d'équipe — service des transports ;

Considérant que le comité des ressources humaines recommande l'abolition du poste de chef d'équipe — service des transports ;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832 a été avisé de l'abolition du poste de chef d'équipe — service des transports lors d'une rencontre tenue le 6 mars 2024 ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à l'abolition du poste de chef d'équipe — service des transports.

Il est également résolu qu'une copie de la présente résolution soit transmise au syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832.

Adoptée.

2024-05-116

4d. CRÉATION DU POSTE DE CHAUFFEUR ET MÉCANICIEN

Considérant que le comité des ressources humaines a été mandaté pour recommander au Conseil de la MRC des Chenaux une structure et une dotation actualisées de la réalité du service des transports ;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines et le descriptif présenté ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'il est opportun de créer un poste de chauffeur et mécanicien pour le service des transports ;

Considérant que le syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3832, a donné son accord écrit à la création de ce poste le 6 mars 2024 ;

Considérant que le poste de chauffeur et mécanicien sera assujéti aux conditions d'emploi reliées à la classe salariale numéro 8, tel que statué par le comité de maintien de l'équité salariale lors d'une rencontre tenue le 25 avril 2024 ;

Par ces motifs, il est proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux procède à la création du poste de chauffeur et mécanicien.

Adoptée.

2024-05-117

4e. EMBAUCHE D'UN CHAUFFEUR ET MÉCANICIEN

Considérant que, suivant les termes de la résolution 2024-05-116, le Conseil a résolu d'embaucher une nouvelle ressource, soit un chauffeur et mécanicien ;

Considérant que monsieur Richard Carignan occupe le poste de chauffeur temporaire depuis le 1^{er} avril 2024 ;

Considérant que monsieur Richard Carignan possède l'expérience et les qualifications requises pour occuper le poste de chauffeur et mécanicien ;

Considérant que les membres du comité de sélection recommandent l'embauche de monsieur Richard Carignan ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux embauche monsieur Richard Carignan au poste de chauffeur et mécanicien à compter du 20 mai 2024, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur et que son salaire soit établi à 95 % du salaire du poste.

Adoptée.

2024-05-118

4f. EMBAUCHE D'UNE EMPLOYÉE CONTRACTUELLE EN COMPTABILITÉ

Considérant que l'employé qui occupe le poste de secrétaire à l'administration est actuellement en congé de maladie pour une durée indéterminée ;

Considérant qu'il est important de ne pas prendre de retard au niveau comptable, notamment en ce qui concerne la gestion des comptes payables et à recevoir ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant l'offre de service de madame Johanne Champoux, technicienne en comptabilité ;

Considérant que madame Johanne Champoux est disponible à raison de plus ou moins deux journées par semaine pour venir effectuer un contrat de service à la MRC des Chenaux ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux octroi un contrat de service à madame Johanne Champoux, à raison de deux journées par semaine ou selon les besoins au tarif horaire de 40 \$.

Que cette entente de service soit à durée indéterminée, selon les besoins de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

2024-05-119

4g. DÉMISSION DE MADAME ÉMILIE GENDRON, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT AGROALIMENTAIRE

Considérant que madame Émilie Gendron a remis, aux membres du Conseil, sa démission de son poste d'agente de développement agroalimentaire le 11 mai 2024 ;

Considérant que le départ de madame Gendron à titre d'agente de développement agroalimentaire laisse le poste vacant à compter du 15 juin 2024 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la démission de madame Émilie Gendron à titre d'agente de développement agroalimentaire.

Adoptée.

5. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSE

2024-05-120

5a. LISTE DES CHÈQUES ÉMIS ET AUTRES SOMMES DÉBOURSÉES

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain, et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13885 à 13889 ainsi que les autres sommes déboursées au 15 mai 2024 totalisant 861 515,69 \$.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-05-121

5b. ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER 2023 DE LA MRC DES CHENAUX

Considérant que l'auditeur de la MRC des Chenaux, la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc., représenté par madame Karine Trottier, a déposé le rapport financier consolidé 2023 avant la tenue de la présente séance publique ;

Considérant que les résultats dudit rapport indiquent un surplus de 53 724 \$ pour cet exercice, après les ajustements de la conciliation à des fins fiscales ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte le contenu du rapport financier consolidé 2023, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, tel que déposé par la société de comptables professionnels agréés Bédard Guilbault inc.

Adoptée.

2024-05-122

5c. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Considérant que, selon l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une MRC doit procéder à la nomination d'un vérificateur externe ;

Considérant que le Conseil d'une MRC doit nommer un vérificateur pour au plus cinq exercices financiers ;

Considérant qu'un appel de proposition de services comptables pour la vérification comptable annuelle de la MRC des Chenaux a été acheminé à quatre firmes de vérification comptable ;

Considérant que les soumissionnaires avaient jusqu'au 3 mai 2024 à 11 h pour déposer leur proposition ;

Considérant que la MRC des Chenaux a reçu deux soumissions et que celles-ci sont jugées conformes ;

Considérant que la proposition la plus basse jugée conforme provient de la société de comptables professionnels agréés MPA inc. ;

Considérant que le règlement 2017-107 sur la gestion contractuelle permet à la MRC des Chenaux de conclure des contrats qui comportent une dépense de moins de 121 200 \$ de gré à gré ;

Il est en conséquence proposé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que la MRC des Chenaux octroie le contrat pour l'audit de ses états financiers à la société de comptables professionnels agréés MPA inc., en considération de la soumission se détaillant comme suit :

Périodes	Prix incluant les taxes
2024	25 869,38 \$
2025	28 743,75 \$
2026	31 618,12 \$
Total	86 231,25 \$

Il est également résolu que monsieur Guy Veillette, préfet, soit et est, par la présente, autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le contrat à intervenir entre les parties.

Adoptée.

2024-05-123

5d. ADOPTION DU PLAN DE TRANSPORT ET DE LA TARIFICATION 2024 POUR LE VOLET TRANSPORT ADAPTÉ

Considérant que la MRC des Chenaux, par son règlement 2011-175, a acquis la compétence en matière de transport collectif et adapté, conformément aux articles 678.0.1 et suivants du *Code municipal du Québec* (L.R.Q., c. C-27.1) ;

Considérant que le ministère des Transports du Québec exige que la MRC des Chenaux adopte un plan de développement du transport ;

Considérant que le personnel du service de transport des personnes de la MRC des Chenaux a mis à jour le plan de transport 2022-2024 en date du 15 mai 2024 ;

Considérant que le plan de développement du transport a été présenté aux membres du Conseil lors d'une rencontre préparatoire ;

Considérant que pour le volet transport adapté, la tarification 2024 pour les usagers sera de trois dollars par aller simple ;

Considérant que le budget annuel 2024 du service de transport des personnes a été adopté le 22 novembre 2023 et que celui-ci représente un montant total de 719 000 \$ (258 474 \$ pour le volet adapté, 240 600 \$ pour le volet collectif et 219 925 \$ pour le volet interurbain) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que la MRC des Chenaux adopte le plan de développement du transport 2022-2024 mis à jour le 15 mai 2024 ;

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-05-124

5e. **ADOPTION DE L'ENTENTE SECTORIELLE DE DÉVELOPPEMENT EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LA RÉGION DE LA MAURICIE 2024-2028**

Considérant que les partenaires de la Mauricie désirent unir leurs efforts visant à développer la concertation et la mobilisation locale et régionale dans le but de soutenir les organismes et la régionalisation des actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur le territoire de la Mauricie ;

Considérant qu'un projet d'entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028 a été déposé aux membres du Conseil lors d'une séance préparatoire et que ceux-ci ont pu en prendre connaissance ;

Considérant que la MRC des Chenaux confirme sa contribution en ressource humaine et matérielle pour une somme équivalente à 4 500\$ pour la durée de l'entente ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise monsieur Guy Veillette, préfet, et monsieur Patrick Baril, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC des Chenaux, l'Entente sectorielle de développement en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans la région de la Mauricie 2024-2028.

Adoptée.

2024-05-125

5f. **SOUSCRIPTION D' ACTIONS DANS LE CAPITAL-ACTIONS DU COMMANDITÉ (PROJET COMMUNAUTAIRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE)**

Considérant que la MRC des Chenaux, la Municipalité de Saint-Narcisse, la Nation Huronne-Wendat, la Première Nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Première Nation Atikamekw de Wemotaci souhaitent s'associer au sein d'une société par actions à être constituée, qui portera comme nom le numéro qui lui sera attribué par le Registraire des entreprises du Québec, et qui agira à titre de commandité d'une société en commandite à être constituée (la « Société ») ;

Considérant que la MRC des Chenaux souhaite souscrire à 10 actions de catégorie « A » dans le capital-actions de la Société pour une contrepartie totale de 10 \$;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux :

1. Autorise la souscription de la MRC des Chenaux à 10 actions de catégorie « A » dans le capital-actions de la Société ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2. Que la personne occupant le poste suivant soit celle désignée par la MRC des Chenaux pour agir à titre de procureur et de fondé de pouvoir lors de toute assemblée des actionnaires de la Société :
 - Le directeur général - greffier trésorier de la MRC des Chenaux, soit en date des présentes, monsieur Patrick Baril.
3. Que la personne occupant le poste suivant soit celle désignée par la MRC des Chenaux pour occuper la charge d'administrateur de la Société :
 - Le directeur général - greffier trésorier de la MRC des Chenaux, soit en date des présentes, monsieur Patrick Baril.
4. Et que monsieur Patrick Baril soit par les présentes, autorisé à intervenir, pour et au nom de la MRC des Chenaux, à signer et à poser tous les gestes nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions.

Adoptée.

2024-05-126

5g. CONVENTION DE SOCIÉTÉ EN COMMANDITE ET SOUSCRIPTION DE PARTS (PROJET COMMUNAUTAIRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE)

Considérant que la MRC des Chenaux, la Municipalité de Saint-Narcisse, la Nation Huronne-Wendat, la Première Nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Première Nation Atikamekw de Wemotaci et la Société, à titre de commandité, souhaitent se regrouper en tant que partenaires au sein d'une société en commandite à être créée afin d'investir collectivement dans le projet communautaire de production d'énergie ayant pour objectif la réfection, le développement et l'exploitation d'une ou plusieurs minicentrales hydroélectriques, dont notamment la centrale hydroélectrique de Saint-Narcisse (la « S.E.C. ») ;

Considérant que la MRC des Chenaux, la Municipalité de Saint-Narcisse, la Nation Huronne-Wendat, la Première Nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Première Nation Atikamekw de Wemotaci et la Société souhaitent conclure une convention de société en commandite (la « Convention ») de façon à formaliser l'existence de S.E.C., dont le projet a été soumis au Conseil de la MRC des Chenaux pour approbation ;

Considérant qu'aux termes de la Convention, la MRC des Chenaux s'engage à souscrire à un total de 10 parts ordinaires dans le fonds commun de la S.E.C. pour une contrepartie totale de 10 \$, soit 1 \$ par part, le tout selon les termes et modalités prévus à Convention ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux :

1. Approuve la Convention ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2. Autorise la souscription de la MRC des Chenaux à 10 parts ordinaires dans le fonds commun de la S.E.C. pour une contrepartie totale de 10 \$;
3. Que la personne occupant le poste suivant soit celle désignée par la MRC des Chenaux pour agir à titre de procureur et de fondé de pouvoir lors de toute assemblée des associés :
 - Le directeur général - greffier trésorier de la MRC des Chenaux, soit en date des présentes, monsieur Patrick Baril ;
4. Et que monsieur Patrick Baril soit par les présentes, autorisé à intervenir, pour et au nom de la MRC des Chenaux, à signer la Convention, incluant toute modification ou correction à y apporter, ainsi que tout autre document y afférent et à poser tous les gestes nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions.

Adoptée.

2024-05-127

5h. CONVENTION ENTRE ACTIONNAIRES (PROJET COMMUNAUTAIRE DE PRODUCTION D'ÉNERGIE HYDROÉLECTRIQUE)

Considérant que suivant la souscription à des actions de la Société, la MRC des Chenaux, la Municipalité de Saint-Narcisse, la Nation Huronne-Wendat, la Première Nation Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et la Première Nation Atikamekw de Wemotaci seront des actionnaires de la Société ;

Considérant que la MRC des Chenaux et ses coactionnaires désirent conclure une convention entre actionnaires afin de régir leur relation et promouvoir l'intérêt, les affaires et le développement de la Société et de la S.E.C. ;

Considérant qu'un projet de convention entre actionnaires, à intervenir entre la MRC des Chenaux et ses coactionnaires, et à laquelle convention intervient la Société, est soumis au Conseil de la MRC des Chenaux pour fins d'examen et d'approbation (la « Convention entre actionnaires »).

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux :

1. Approuve le projet de la Convention entre actionnaires ;
2. Et que monsieur Patrick Baril, directeur général et greffier trésorier, soit par les présentes, autorisé, pour et au nom de la MRC des Chenaux, à signer la Convention entre actionnaires, incluant toute modification ou correction à y apporter, ainsi que tout autre document y afférent et à poser tous les gestes nécessaires ou utiles pour donner effet aux présentes résolutions.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-05-128

5i. **ASSUJETTISSEMENT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN À LA COMPÉTENCE 4 DE LA RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA MAURICIE**

Considérant que la MRC des Chenaux est membre de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (Énercycle) ;

Considérant qu'Énercycle offre par sa compétence 4 un service de collecte, de transport et de traitement de boues ;

Considérant que la MRC des Chenaux a adopté, le 19 avril 2006, le règlement 2006-04-35 concernant la vidange de fosses septiques ;

Considérant que la municipalité de Champlain demande d'assujettir son territoire à la compétence 4 de la Régie, à compter du 1^{er} janvier 2025, par l'entremise de sa résolution numéro 2024-05-083 adoptée le 6 mai 2024 ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC des Chenaux demande à Énercycle d'organiser, d'opérer et d'administrer le service de collecte, de transport et de traitement des boues pour le territoire de la municipalité de Champlain.

Les droits d'assujettissement à la compétence 4 sont prévus au règlement 2012-03-12 établissant les droits d'assujettissement ou de retrait des compétences d'Énercycle tel qu'amendé par le règlement 2015-12-28.

Adoptée.

6. **AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

6a. **CONFORMITÉ DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

2024-05-129

6ai. **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – DEMANDE DE PPCMOI AFIN DE PERMETTRE L'AMÉNAGEMENT D'UN TROISIÈME LOGEMENT ET AUTORISER À CE QUE LA SUPERFICIE TOTALE DES FENÊTRES PUISSE TOTALISER UN MINIMUM DE 5 % DE LA SUPERFICIE DE PLANCHER DU LOGEMENT AU 881, 1^{RE} AVENUE, LOT 4 174 472**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que la demande de PPCMOI, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve la demande de PPCMOI de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2024-05-130

6a.ii. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – DEMANDE DE PPCMOI AFIN D'AUTORISER UN CHENIL AU 305, RANG PETIT SAINTE-MARIE, LOT 4 175 277, ET CE, À 34 MÈTRES DE LA RÉSIDENCE LA PLUS PROCHE

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que la demande de PPCMOI, ci-après visé, a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve la demande de PPCMOI de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

6b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)

- i. MRC de Portneuf – projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf aux fins d'agrandir le périmètre d'urbanisation de la Ville de Saint-Raymond et d'y ajuster les limites des affectations résidentielles rurale et récréative ;
- ii. MRC de Portneuf – déclaration d'intention en vue d'entreprendre un processus de révision du schéma d'aménagement et de développement au cours des prochains mois.

7. RAPPORTS

7a. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Patrick Baril, directeur général, présente le rapport préparé pour la période du 18 avril 2024 au 15 mai 2024.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7b. REPRÉSENTANT(S) D'ÉNERGYCLE (RGMRM)

Monsieur Luc Dostaler fait état des activités d'Énergycycle (RGMRM).

7c. COMITÉ CULTUREL

Monsieur Christian Fortin, président du comité culturel, fait le bilan des dossiers en cours.

7d. COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, fait état des dossiers en cours de réalisation par le comité.

7e. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours.

7f. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, présente les dossiers en cours.

7g. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Christian Fortin, président du comité sur la sécurité publique, résume les dossiers en cours.

7h. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX

Monsieur Guy Veillette, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour la période finissant le 4 mai 2024.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

7i. COMITÉ TOURISTIQUE

Monsieur Guy Veillette, président du comité, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois d'avril 2024.

7j. COMITÉ DE TRANSITION SUR LE TRANSPORT DES PERSONNES

Monsieur Luc Dostaler, président du comité de transition sur le transport des personnes, présente les dossiers en cours.

8. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ

8a. ENVELOPPES DÉDIÉES

2024-05-131

8ai. MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE – ILLUMINATION DES ARBRES DU PARC DU PONT

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Sainte-Anne-de-la-Pérade (Enveloppe 2023-2024)	Illumination des arbres du parc du Pont	45 000 \$	28 236 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

2024-05-132

8a.ii. MUNICIPALITÉ DE CHAMPLAIN – ACHAT DE MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET MOBILIER DE PARC

Considérant que, suivant la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, une enveloppe de 10 000 \$ par année, plus deux dollars par habitant est dédiée à chacune des municipalités du territoire pour la réalisation de projets apportant une valeur ajoutée à la qualité de vie de leurs citoyens ;

Considérant que les projets à réaliser ne doivent pas être compris dans les opérations courantes des municipalités, telles que des travaux de voirie, d'aqueduc ou d'égouts ;

Considérant que, pour avoir droit à cette aide financière, toute municipalité doit confirmer, dans sa demande, un engagement d'au moins 6 000 \$ par enveloppe annuelle ;

Considérant que les projets doivent être acheminés directement au Conseil de la MRC des Chenaux à l'aide du formulaire prévu à cet effet ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et résolu unanimement que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve le projet suivant :

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Municipalité	Projet	Coût total	Subvention
Champlain (Enveloppe 2024)	Achat de matériel et équipements sportifs et mobilier de parc	20 000 \$	13 890 \$

Il est également résolu :

- 1- Que les montants ainsi autorisés soient versés comme suit :
 - 70 % à la signature du protocole requis ;
 - 30 % suite à la réception d'un rapport final ;
- 2- Que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer les documents et à émettre les chèques requis.

Adoptée.

8b. DEMANDES RÉGIONALES

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

2024-05-133

8c. ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ 2024-2025

Considérant que le 18 mars 2020 le Conseil de la MRC des Chenaux approuvait le contenu d'une entente avec le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 2 ;

Considérant que, pour avoir droit au deuxième versement équivalant à 40 % de l'enveloppe 2024 prévue à l'entente et suivant l'article 13, le Conseil doit adopter de nouveau ses priorités d'intervention suivant l'article 13.1 de ladite entente, les déposer sur son site Web et en transmettre une copie au ministre à titre indicatif ;

Considérant que les priorités d'intervention pour les années 2024-2025 ont été présentées aux membres du Conseil de la MRC des Chenaux lors d'une séance préparatoire ;

Considérant les recommandations du comité de développement du territoire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les priorités d'intervention pour l'année 2024-2025 telles que présentées.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-05-134

8d. **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS AMÉLIORANT LES MILIEUX DE VIE 2024**

Considérant que la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie se doit d'être actualisée pour correspondre aux normes imposées par le Fonds régions et ruralité ;

Considérant que le service de développement du territoire a travaillé à la refonte de la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie ;

Considérant le projet de politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024 déposé aux membres du Conseil ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan, appuyé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux adopte la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2024.

Adoptée.

2024-05-135

8e. **STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE POUR ASSURER L'OCCUPATION DE LA VITALITÉ DES TERRITOIRES – ADOPTION DES PRIORITÉS RÉGIONALES 2025-2029**

Considérant que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant ;

Considérant que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans ;

Considérant que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) ;

Considérant que la ministre des Affaires municipales a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023 ;

Considérant la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales ;

Considérant les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Suzanne Rompré, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux approuve les priorités de la région de la Mauricie et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

Adoptée.

9. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2024-05-136

**9a. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE –
MATELAS AVANTI INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Matelas Avanti inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-08 prévoyant une aide financière non remboursable de dix mille dollars (10 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-05-137

**9b. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE –
MÉTAL DUPONT INC.**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Métal Dupont inc. sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

**Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Daniel Houle, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-09 prévoyant une aide financière non remboursable de dix mille dollars (10 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-05-138

9c. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – SAVONNERIE ÂMES SŒURS

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Savonnerie Âmes Sœurs sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-10 prévoyant une aide financière non remboursable de cinq mille dollars (5 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-05-139

9d. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL D'INVESTISSEMENT – SAVONNERIE ÂMES SŒURS

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Savonnerie Âmes Sœurs sur la base des informations et des documents présentés ;

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2024-10 prévoyant un prêt FLI au montant de onze mille dollars (11 000 \$), portant intérêt au taux de sept pour cent (7,00 %) par année, amortie sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

2024-05-140

**9e. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ – SAVONNERIE
ÂMES SŒURS**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise Savonnerie Âmes Sœurs sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local de solidarité (FLS) ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospér-de-Champlain, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2024-07 prévoyant un prêt FLS au montant de onze mille dollars (11 000 \$), portant intérêt au taux de huit pour cent (8,00 %) par année, amorti sur soixante (60) mois.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2024-05-141

9f. **DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE FONDS DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE – LA TRIBU – CAFÉ GOURMET**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue de l'entreprise La Tribu – Café gourmet sur la base des informations et des documents présentés ;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur ;

Considérant la recommandation des membres du comité d'investissement qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds de diversification économique (FDÉ) ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, et unanimement résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux accepte la demande de financement portant le numéro FDÉ 2024-07 prévoyant une aide financière non remboursable de cinq mille dollars (5 000 \$) provenant du Fonds de diversification économique.

Il est également résolu que le directeur général, monsieur Patrick Baril, soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

10. **APPUIS DEMANDÉS**

Les membres du Conseil n'ont reçu aucune demande ce mois-ci.

11. **CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. Ministre des Affaires municipales – souhait de collaborer avec les municipalités afin de répondre aux enjeux vécus par celles-ci ;
- b. Producteurs de grains du Québec – entretien des cours d'eau ;
- c. Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – réception du projet de règlement numéro 2024-147 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

12. **POUR VOTRE INFORMATION**

Aucune autre information n'est apportée à la rencontre.

Procès-verbal du conseil
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

13. AUTRE SUJET

Aucun autre sujet n'est apporté à la rencontre.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Environ vingt citoyens étaient présents lors de la séance du Conseil et ont posé des questions sur le projet d'éoliennes de TES Canada.

2024-05-142

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

À dix-neuf heures dix-huit (19 h 18), il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PRÉFET

Je, Guy Veillette, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Guy Veillette
Préfet